



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

| | |
|--|---|
| CADRE 1 : DEMANDE DE RETRAIT déposée le 09/03/2023 Par : Monsieur David FECAMP et Madame Virginie FECAMP Demeurant à : 8 Sente du Prunier 76130 MONT-SAINT-AIGNAN Pour : Construction d'une extension Sur un terrain sis à : 8 sente Prunier 76130 Mont-Saint-Aignan | CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE n° : PC 076 451 21 00046 2023.293 Surface de plancher (1) : 45 m ² Nb de bâtiments : 1 Nb de logements : 1 Destination : Ext. Hab. Ind. |
|--|---|

LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des Impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle sus-visée (cadre 1) ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 09/03/2023 tendant au retrait dudit permis de construire ;

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle susvisée est **retirée**.

Article 2 : madame la directrice générale des services de la Ville et madame le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 13/03/2023
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

